
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quatorzième séance – Samedi 30 septembre 2000, à 10 h 30

Présidence de M. Bernard Paillard, président

La séance est ouverte à 10 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Alain Vaissade*, maire, *M. André Hediger*, conseiller administratif, *M^{me} Sophie Christen*, *MM. Philippe Cottier*, *Pierre de Freudenreich*, *Michel Ducret*, *Jean-Marc Froidevaux*, *Jean-Marie Hainaut*, *Guy Jousson*, *Daniel Künzi*, *M^{mes} Christina Matthey*, *Alexandra Rys*, *Marie-France Spielmann* et *Evelyne Strubin*.

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare*, vice-président, *MM. Christian Ferrazino* et *Pierre Muller*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 31 août 2000, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 12 septembre et mercredi 13 septembre 2000, à 17 h et 20 h 30, et samedi 30 septembre 2000, à 8 h, 10 h 30, 14 h et 16 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Motion de MM. Guy Mettan, Jean-Charles Lathion et M^{me} Alexandra Rys: «Pour une collaboration Ville-Etat constructive» (M-100)¹.*Suite de la préconsultation*

M. Guy Mettan (DC). Je vais continuer dans mon rôle de saint Sébastien concernant cette motion. Je le fais avec grand plaisir, d'autant plus que les flèches décochées par MM. Mouhanna, Kanaan et compagnie lors de la séance précédente sont au fond assez agréables et promettent le malheureux destinataire à un grand destin si on en juge de celui de saint Sébastien.

En premier lieu, Monsieur le président, j'aimerais que vous fassiez part à M. Mouhanna du raisonnement suivant: il nous a dit qu'il ne pouvait pas entrer en matière sur cette motion à cause de la prise de position d'une partie de l'Entente au sujet de la Maison des associations. J'aimerais simplement qu'on lui dise que notre parti soutient tout ce qui est bon pour les investissements pour Genève, que ces projets d'investissements soient de gauche ou de droite. Notre parti soutient le projet d'investissement de 1,5 million de francs concernant la Maison des associations, même s'il est soutenu par la gauche, parce que nous estimons que c'est bon pour Genève. Peu nous importe que des projets soient de droite ou de gauche, ce qui compte pour nous, c'est de savoir si ces projets sont bons ou mauvais pour Genève. C'est pourquoi je pense qu'il faut soutenir cette motion concernant Palexpo.

¹ Motion, 1211.

D'autre part, Monsieur le président, veuillez transmettre à M. Lyon le commentaire suivant concernant l'apport du privé à Palexpo. Je suis consterné de remarquer qu'une majorité de ce Conseil municipal n'est pas consciente des retombées économiques du Palais des expositions et de tous les congrès qui s'y tiennent pour la seule ville de Genève sans parler du canton. Je trouve absolument incroyable qu'il ne soit jamais fait mention ici, dans cette enceinte, des effets positifs engendrés par Palexpo pour notre ville.

Troisièmement, on nous accuse de faire du marchandage. On nous dit que cette motion n'a pour but que de verser 3 ou 10 millions de francs pour Palexpo. Je répète que les millions n'ont aucune importance. Contrairement à l'opinion de certains qui sont dans les rangs socialistes, j'aimerais dire que le marchandage n'est pas notre fait. L'argent n'est pas le plus important, c'est simplement une question de principe. Mais évidemment, quand on met la politique au niveau de la crotte de chien, on a toujours de la peine à s'élever quand le débat prend de la hauteur. (*Protestations.*)

J'aimerais revenir aussi sur l'enchevêtrement des fonctions. Tout le monde souhaite désenchevêtrer les rapports entre la Ville et l'Etat, mais, malheureusement, cela n'est pas toujours possible et surtout, dans certains cas, il faut collaborer. Je prends l'exemple de la Banque cantonale de Genève; cela paraît évident que tant l'Etat, la Ville et le privé doivent la soutenir. Notre conseiller administratif M. Hediger défend le projet du casino, qui n'est pas vraiment soutenu par l'Etat, semble-t-il. Pourquoi ne prendrions-nous pas, nous, l'initiative enfin de casser cette résistance dogmatique, cette opposition stupide à toute collaboration avec l'Etat dans des projets comme ceux-là. En ce qui nous concerne, nous acceptons l'amendement proposé par le Parti radical, demandant de ramener le crédit de 10 millions à 3 millions de francs, pour bien prouver que ce n'est pas une question d'argent mais une question de fond, une question de principe.

Je conclurai en disant que je suis étonné que la gauche, qui s'est battue pendant des années pour avoir droit à la parole, reprochant à la droite de la maintenir de côté, refuse maintenant la perspective de débattre de cette question en commission, car il s'agit en effet d'un débat de fond sur ce que nous voulons faire au Conseil municipal et je trouve cette attitude incroyable.

Je romps une dernière lance contre nos amis libéraux – j'ai beaucoup d'amis maintenant. On aura quand même appris ce matin que le Parti libéral était contre le développement économique de notre canton, ce qui est une première.

M^{me} Michèle Künzler (Ve). Je crois que je ne vais pas refaire le débat, car il y a eu assez de combats de chef et assez de règlements de comptes. Nous

sommes d'avis que, si l'on veut en faire une question de principe, nous devons déposer des motions qui se basent sur des principes et non sur des affaires de détails. On peut collaborer sans marchander. Ce qui me frappe toujours dans cette enceinte, c'est qu'on a l'impression que la Ville et l'Etat sont au même niveau. Je rappelle, qui plus est, qu'il y a un principe de subsidiarité qui fait que la commune est au-dessous du Canton. Cessons donc de nous croire plus haut que nous ne sommes!

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Je me sens obligé d'intervenir une deuxième fois à la suite de l'intervention de M. Lescaze à la fin de la séance précédente et de celle que vient de faire M. Mettan. Je vous prie de m'en excuser, car je croyais avoir tout dit lors de la séance précédente.

Je commence tout d'abord en disant à M. Mettan, à travers vous, Monsieur le président, que je m'attendais de sa part, vu sa formation et ses activités professionnelles, à une meilleure capacité d'écoute. Je n'ai à aucun moment dit que nous serions contre ou que nous sommes contre cette motion des démocrates-chrétiens, parce que ceux-ci seraient contre la Maison des associations. Je profite même de l'occasion qui m'est donnée pour saluer la prise de position du PDC-Ville de Genève, c'est-à-dire la représentation du PDC à l'intérieur du Conseil municipal, concernant la Maison des associations. Ce n'est nullement à ce niveau-là que notre position concernant la présente motion a été prise. Ne confondons donc pas les choses.

Je crois que le terme d'«incohérence» que j'ai utilisé lors de la séance précédente en parlant des positions du Parti radical et de celles défendues par M. Lescaze en particulier n'était pas très bien choisi et je voudrais rectifier ce que j'ai dit. Je précise au passage que, lorsque je mentionne le Parti radical, je ne me réfère pas à celui-ci dans son ensemble mais à sa représentation dans cette enceinte – d'autres circonstances m'inciteront peut-être à parler de ce parti au niveau global. Je parlais donc d'incohérence en pensant en fait aux masques portés successivement. Pour chaque masque, il y a un discours; quand il y a un deuxième masque, il y a un deuxième discours, et ce sont ces discours qui sont incohérents. Mais, lors de la séance précédente, le masque est tombé et là nous avons eu droit à la cohérence totale. En effet, M. Lescaze nous a dit tout à l'heure – quand je dis «nous», je parle de la gauche – que nous défendions les dépenses, sans dire lesquelles. Cela signifie qu'il nous reproche de défendre la politique sociale, les salaires des travailleurs, une politique pour un meilleur cadre de vie, des investissements en faveur de la collectivité, etc. Je rappelle que la Ville de Genève a fixé un montant de l'ordre de 100 millions d'investissements annuels. C'est là une politique cohérente de notre part. Par contre, ce qu'a dit M. Lescaze lors de la séance précédente démontre bien que la cohérence de son discours tient dans la formule:

toujours plus d'argent pour ceux qui en ont beaucoup et toujours moins d'argent pour qui ceux travaillent et pour ceux qui peinent. Voilà ce que j'appelle «cohérence» dans le discours de M. Lescaze.

Je termine en disant que, comme je l'ai rappelé et le répète ici, lorsque le Canton dépense de l'argent, il dépense l'argent de l'ensemble des contribuables de notre canton, y compris celui des citoyens et contribuables de la ville de Genève. Je ne suis pas contre le fait que le Canton paie pour participer à un certain nombre de grands travaux ou pour les achever, mais je ne trouve pas normal que les citoyens de la ville de Genève y participent du moment qu'ils sont des citoyens cantonaux et que, de ce fait, ils participent déjà au financement en question. Il est donc injuste de leur demander une deuxième participation par le biais de la Ville de Genève, alors que la même chose n'est pas demandée aux autres communes. Je trouve qu'il y a là une inégalité de traitement. Quant à la répartition des compétences, on attend toujours qu'il y ait des négociations constructives de part et d'autre, entre l'Etat et les communes, y compris la Ville de Genève. J'aimerais d'autre part qu'on cesse de dire que la Ville de Genève doit supporter tous les frais et que, lorsque nous demandons qu'il y ait une égalité de traitement pour des investissements qui seraient rentables pour la collectivité, l'on ne nous traite pas d'empêcheurs de tourner en rond.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Le groupe libéral n'entend pas déposer un ex-voto à saint Sébastien. Néanmoins, après la pause café, puisque, de deux maux, il faut peut-être choisir le moindre, nous préférons, si d'aventure cette motion devait être acceptée, voir la version amendée par le groupe radical poursuivre son chemin. C'est pourquoi le groupe libéral soutiendra l'amendement radical.

Le président. Nous allons procéder au vote. Je fais tout d'abord voter l'amendement proposé par M. Lescaze, qui demande de remplacer «10 millions de francs» par «3 millions de francs» dans la première invite.

Mis aux voix, l'amendement de M. Lescaze est refusé par 36 non contre 29 oui (2 abstentions).

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est refusée à la majorité (quelques abstentions).

4. Motion de MM. Michel Ducret et Pierre Maudet: «Pour favoriser l'hébergement en chambres d'hôtes à Genève» (M-101)¹.*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que Genève est une ville de tourisme mondialement connue;
- qu'elle a une réputation, malheureuse mais bien réelle, de ville chère, ce qui décourage les touristes peu fortunés, et notamment les jeunes et les familles;
- que l'accueil en chambres d'hôtes se développe partout en Europe,

le Conseil municipal prie le Conseil administratif de prendre des mesures, d'entente avec les autorités cantonales, l'Association des communes genevoises et l'Office du tourisme, en vue de développer l'hébergement en chambres d'hôtes dans le canton et la ville de Genève.

M. Pierre Maudet (R). Je ne serai pas long sur cette motion qui parle d'elle-même et je pense que vous l'avez lue. Elle vise, selon une idée développée par plusieurs villes en Suisse, notamment Neuchâtel et Lausanne, à mettre l'accent en matière de tourisme sur la promotion des chambres d'hôtes à des prix abordables pour les jeunes.

Il faut savoir que, dans notre ville, un certain nombre de choses se font déjà à travers les auberges de jeunesse et également à travers un organisme privé, une association qui s'appelle le CAHJ (Groupe de coordination pour l'accueil et l'hébergement des jeunes) et qui fait un excellent travail. Mais nous souhaiterions passer à la vitesse supérieure et, à travers un projet ou une impulsion du Conseil administratif, développer des possibilités pour les jeunes d'accéder à des chambres d'hôtes à prix réduits.

Il en va du développement du tourisme, non seulement du tourisme de luxe, que nous soutenons aussi, mais également du tourisme pour les jeunes, et je pense, avec mon collègue Ducret, que c'est une chose suffisamment importante pour que vous acceptiez aujourd'hui de renvoyer ce projet de motion au Conseil administratif.

Mise aux voix, la motion est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

¹ «Mémorial 157^e année»: Annoncée, 4993.

MOTION

Le Conseil municipal prie le Conseil administratif de prendre des mesures, d'entente avec les autorités cantonales, l'Association des communes genevoises et l'Office du tourisme, en vue de développer l'hébergement en chambres d'hôtes dans le canton et la ville de Genève.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

5. Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2001 (PR-90)¹.

Reprise du débat² sur la procédure d'étude du budget

Le président. Lors de la séance de ce matin à 8 h, nous avons donné lecture d'une lettre de M. Jean-Pierre Lyon, président de la commission des sports et de la sécurité, qui demande que nous discussions à nouveau de la procédure d'étude du budget 2001. Nous avons alors décidé d'ouvrir la discussion en question à 10 h 30. Je donne donc la parole à M. Lyon.

M. Jean-Pierre Lyon, président de la commission des sports et de la sécurité (AdG/SI). Je tiens officiellement à dire que c'est une discussion au niveau de la commission des sports et de la sécurité qui a provoqué la lettre concernant la procédure d'étude du budget 2001 que nous avons envoyée à M. le président. Je tiens officiellement à le remercier d'avoir accepté que nous puissions faire un certain nombre de remarques. De ce fait, celles-ci figureront au *Mémorial*. Je vous dis tout de suite que le débat n'aura pas lieu, parce que j'ai appris que M. Paillard a pris cette affaire en main: il a réuni les chefs de groupe avec le bureau et, ensemble, ils ont maintenu la position du Conseil municipal qui a été prise le 12 septembre au sujet de la procédure d'étude du budget.

Il faut bien se rendre compte qu'il y a toujours eu des difficultés entre l'exécutif et le législatif. Bien souvent, lorsque des conseillers municipaux se posaient des questions, on n'entrait pas en matière sur leurs remarques. Le système adopté, à savoir le monopole concernant le budget mis en place par les 15 membres de

¹ Rapport à l'appui, 661.

² Débat sur la procédure d'étude du budget, 987.

la commission des finances, signifie qu'il y a 65 conseillers municipaux de deuxième zone! Lorsque j'ai entendu les remarques qui ont été faites, je me suis demandé, et beaucoup se sont posé la question, à quoi cela servait d'écrire à la commission des finances et d'aller lui poser des questions. Pour les réponses, on attend en fait le 16 décembre et s'il y a 30 ou 40 questions posées par une personne, il ne faudra pas dire dans la salle qu'elle nous embête! On n'échappera pas à cela.

Pour la commission des sports et de la sécurité, un département comme celui des sports et de la sécurité suscite des questions au niveau du subventionnement, des prérogatives, parce qu'il faut tenir compte des prérogatives cantonales avec le SIS (Service d'incendie et de secours) et de la participation des communes d'environ 13 millions de francs, de l'Etat, etc. Il y a des réponses à apporter et un dialogue à instaurer avec les responsables du SIS, le commandant Légeret et le département de M. Hediger. Il y a eu une certaine amertume et une certaine déception de voir que ce dialogue a été coupé. Je prends par exemple, en regardant en face de moi, le président de la commission sociale, qui a un certain nombre de questions par rapport à l'aide aux personnes, à la jeunesse, etc. D'avoir un dialogue comme cela a pu se faire à la commission des sports et de la sécurité, c'était quand même important, même si on n'était peut-être pas satisfaits de telle ou telle réponse, mais, au moins, on avait un dialogue.

Je propose que l'année prochaine nous changions encore de méthode: renvoyons le budget à la commission des finances et ce sera terminé. C'est exactement ce qui se passe actuellement, mais on a dit que les commissions spécialisées pouvaient participer et poser leurs questions. Or il n'en résulte rien. Je vous le dis officiellement, si on revient l'année prochaine avec la même proposition concernant la procédure d'étude du budget, je me battraï pour que celui-ci soit renvoyé uniquement à la commission des finances, qui organisera son travail en fonction de cela.

Voilà, Monsieur le président, je tiens officiellement à vous remercier, vous avez indirectement répondu à la commission des sports et de la sécurité. Merci, Monsieur le président.

Le président. Je propose qu'il y ait un intervenant par groupe sur cet objet qui sera clos par un vote pour savoir si nous continuons le débat sur la procédure d'étude budgétaire.

M^{me} Alice Ecuillon, présidente de la commission des travaux (DC). Je comprends un peu la réaction de notre collègue Lyon, mais la procédure est en

route et elle est d'ailleurs bientôt terminée. Je crois donc qu'on ne peut plus rien changer en tout cas pour cette année. Il est vrai aussi que chaque commission a rétabli un peu la situation à sa manière, et je trouve qu'il faut arrêter de penser que les sept personnes, ou sept commissaires délégués comme je les appelle, qui sont appelées à siéger – c'est le cas de le dire, puisque siéger veut dire s'asseoir pendant deux heures de temps à écouter et à ne pas faire grand-chose – à la commission des finances, sont des conseillers municipaux extraordinaires et que les autres sont des conseillers municipaux de deuxième zone. Ce n'est pas du tout le cas. Il faut arrêter cette «parano», je suis désolée. Néanmoins, il est vrai qu'il faudra revoir la situation pour l'année prochaine.

M. Alain Fischer, président de la commission sociale et de la jeunesse (R).

En tant que président de la commission sociale et de la jeunesse, je me suis aussi posé certaines questions, ce qui rejoint un peu ce qu'a dit M. Lyon. Nous n'aurons pas entièrement les réponses à ces questions le jour du débat sur le budget en décembre. Qu'allons-nous faire? Allons-nous suspendre le budget? Est-ce que nous allons en discuter? Nous referons donc le travail attribué aux commissions spécialisées.

D'autre part, je ne pense pas que nous puissions vraiment juger le problème soulevé par cette nouvelle procédure d'étude du budget cette année, parce que tout est arrivé un peu vite et que, comme je le disais au président de la commission des finances, nous avons reçu, par exemple, les dates concernant cette étude le 13 septembre; nous devons être prêts pour le 26 septembre, l'audition du magistrat étant prévue pour ce jour-là. Il nous restait donc treize jours, en comptant les week-ends, pour pouvoir mettre au point l'étude du budget. Je ne sais donc pas si on peut réellement prendre en compte cette année-là comme expérience vécue. Il faut déjà penser aux problèmes qui vont surgir pour la séance plénière consacrée au budget 2001, le 16 décembre, au manque de questions et d'informations des commissions spécialisées, qui n'auront peut-être pas les réponses, et il faudra améliorer un peu le système pour l'année prochaine.

M. Souhail Mouhanna, président de la commission des finances (AdG/SI). J'interviens en tant que président de la commission des finances et je voudrais dire tout d'abord que celle-ci n'est pas du tout composée de gens qui se considèrent au-dessus des autres conseillers municipaux. J'avais moi-même voté contre la nouvelle procédure d'étude du budget et je tiens à le rappeler à certains qui feignent de ne pas savoir comment les choses s'étaient passées.

Il y a une majorité dans ce Conseil municipal qui a voté cette nouvelle procédure; la commission des finances est formée de 15 conseillers municipaux et non

pas de 80. Moi-même ayant voté contre cette procédure, il reste encore quatorze personnes à la commission des finances. Je ne me souviens pas de ce qu'elles ont voté à ce propos. La majorité n'était donc pas formée des membres de la commission des finances. Il faut arrêter avec ce genre de remarques qui laisseraient entendre que les membres de la commission des finances voudraient se faire passer pour des gens qui ont un certain nombre de privilèges que les autres n'ont pas.

Cela étant dit, je voudrais aussi expliquer que, la nouvelle procédure d'étude du budget ayant été votée le 12 septembre, M. Fischer ne peut pas me reprocher d'envoyer le 13 septembre un certain nombre d'éléments, ou un peu plus tard... (*Remarque.*) Excusez-moi, j'ai peut-être mal utilisé le terme. Donc, pour ma part, aussitôt que cela a été voté – compte tenu du temps qu'il faut pour passer au Secrétariat du Conseil municipal, du temps qu'il faut pour que celui-ci rédige le courrier et qu'il l'envoie – tout a été fait rapidement et on ne peut pas faire plus vite.

D'autre part, la commission des finances a travaillé dans des circonstances extrêmement difficiles en ce qui concerne les auditions, mais je crois que, malgré tout, les choses se sont passées d'une manière correcte dans l'ensemble et j'avais même peur que cela se passe beaucoup moins bien que cela. Il est vrai que quelques questions n'ont pas reçu de réponse, car elles demandaient certaines recherches de la part du Conseil administratif. Les conseillers administratifs concernés nous ont répondu qu'il y aurait des réponses écrites. La commission des finances n'est donc pas plus avancée que les autres membres des commissions spécialisées au sujet de ces questions.

Je tiens à signaler, quant à la commission des sports et de la sécurité, que la commission des finances a reçu un questionnaire de celle-ci – très bien fait d'ailleurs – et que plusieurs collègues représentant la commission des sports et de la sécurité ont posé des questions. La totalité des questions figurant dans le document de la commission des sports et de la sécurité a été évoquée, des réponses ont été données oralement, d'autres réponses seront données par écrit. Je ne sais pas si 50 ou 60 autres questions seront posées en séance plénière, mais enfin je suppose que ce ne sera pas le cas, dans la mesure où nous en avons eu un catalogue assez fourni et qu'il y a d'ores et déjà un certain nombre de réponses. J'espère qu'une évaluation sera faite, parce qu'il y a des imperfections. Il y a peut-être des changements à effectuer par rapport à cette procédure qui a été adoptée dans la précipitation. Je pense qu'il faut tirer un certain nombre de conclusions pour améliorer le fonctionnement de l'examen du budget.

M^{me} Michèle Künzler (Ve). Pour les Verts, c'est non: on ne va pas reprendre la discussion sur la procédure d'étude du budget maintenant. Il est vrai que cer-

taines personnes se sont rendu compte durant l'exercice que ce qu'elles avaient voté n'était pas ce qu'elles souhaitaient. C'est un peu comme lorsqu'on a affaire à des plans: certaines personnes ne réalisent que lorsque l'ouvrage est terminé que ce n'était pas le bâtiment qu'elles auraient souhaité. Alors, cette année, allons au bout de la procédure et établissons un bilan. Nous ferons sans doute autrement l'année prochaine.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Je crois qu'on ne peut pas dire que cette procédure d'étude du budget a été décidée dans la précipitation. Je me souviens que c'est en début d'année déjà que le rapport de la sous-commission des finances a été soumis aux groupes et aux différents partis représentés ici. Personnellement, le groupe libéral a traité le sujet déjà en février ou mars. Nous avons pris notre position, nous en avons débattu avec le bureau du Conseil municipal en y conviant les chefs de groupe et nous en avons discuté en séance plénière.

Il est possible, voire probable, que cette nouvelle façon de procéder rencontre quelques difficultés d'application. Peut-être faudra-t-il revenir en arrière. Peut-être faudra-t-il changer ou améliorer certaines choses. Nous sommes maintenant en pleine étude du budget et cela me paraît ridicule, voire néfaste, de vouloir faire un blocage et de revenir en arrière. Alors, tirons les conclusions et améliorons ce qui peut être fait. En ce qui concerne la méthode d'étude du budget, je ne sais pas s'il y a une méthode idéale, compte tenu déjà de la date à laquelle nous recevons la proposition de budget, du temps qui nous est imparti et de la masse d'informations que nous devons digérer. A ce propos, je crois que, sans parler de méthode d'étude du budget, il serait profitable de refaire – comme nous l'avions eu déjà en début de législature – le cours qui nous était donné pour la présentation du plan comptable. C'est ce genre de choses qui est fort profitable aux conseillers municipaux. En effet, je dois dire que le budget n'est pas d'une lecture facile et je crois que nous sommes plus handicapés de ce point de vue là que pour savoir s'il faut aller à cinq, sept, dix ou quinze étudier le budget. Nous refuserons donc pour l'instant la proposition de M. Lyon.

M. Jean-Charles Rielle (S). Je dois dire qu'à titre personnel je comprends les interrogations du président de la commission des sports et de la sécurité. Au nom du Parti socialiste, je rappelle que nous étions contre la nouvelle procédure d'étude du budget et que nos deux commissaires ont voté contre. Il y a donc au moins trois personnes qui ont voté contre.

Il est vrai qu'on a vraiment affaire à un parlement schizophrène. On se retrouve dans une situation où une large majorité du Conseil municipal a voté en

faveur de cette procédure et où, par rapport à l'ensemble des commissions que j'ai entendues, une large majorité est insatisfaite et trouve qu'il y a un certain dysfonctionnement. J'ai pu aussi m'apercevoir que beaucoup de commissions avaient trouvé des solutions intermédiaires et ne s'étaient pas privées d'inviter quand même soit les magistrats soit, comme à la commission de l'informatique et de la communication, les hauts fonctionnaires; et je crois qu'on a bien fait, puisqu'on a enfin pu travailler et présenter les choses.

Pour terminer, je dirai que je ne vois plus actuellement comment nous pourrions faire machine arrière. On ne peut donc que continuer à observer cette procédure et plancher dès le début de l'année prochaine pour arriver à des situations plus satisfaisantes où l'ensemble des commissaires trouveront leur compte. Je vous rappelle cependant que le but est de pouvoir traiter les objets dans les commissions concernées. Chaque commission connaît quand même ce qui lui appartient dans les différents thèmes traités. Je dirai aussi que, pour les nouvelles personnes qui sont dans un parlement, l'exercice du budget est peut-être une façon de comprendre ce qui se passe. A ce titre-là, sur le plan pédagogique, c'est dommage, car nous privons les plus jeunes de ce parlement de la possibilité de comprendre ce qui se passe. Faisons donc aussi cet effort l'année prochaine afin que l'ensemble des 80 conseillères et conseillers municipaux se trouvent intéressés par ce budget.

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). Vu que l'étude du budget est déjà bien engagée, notre groupe pense également qu'il est difficile de revenir en arrière. Je crois que la procédure qui a été votée n'interdisait pas aux commissions d'auditionner le magistrat, en tout cas pas sur la politique qu'il allait mener l'année suivante. Je crois, comme tout le monde, qu'il faut en tirer les conclusions qui s'imposent et voir comment nous procéderons l'année prochaine.

Le président. Monsieur Lyon, puisque c'est vous qui avez demandé ce débat, étant donné que la procédure est engagée de cette manière, êtes-vous de l'avis général d'aller jusqu'au bout de celle-ci et de reprendre une nouvelle procédure améliorée et aménagée pour l'année prochaine?

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Oui.

Le président. Très bien, dans ce cas, la discussion sur ce point est close et nous reprenons l'ordre du jour.

J'ai une communication à vous faire de la part de M. Tornare qui souhaite que les motions N^{os} 102 et 104 soient reportées, puisqu'il ne peut pas être présent en ce moment pour soutenir son point de vue. Nous passons donc à la motion N^o 103.

6. Motion de MM. Roman Juon, Jean-Charles Lathion, Philippe Cottier, M^{mes} Marie-France Spielmann, Isabel Nerny et Alexandra Rys: «Pour que les bâtiments administratifs de la Vieille-Ville soient réhabilités en habitat» (M-103)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- qu'un nombre important d'immeubles de la Vieille-Ville ont été transformés en bureaux pour des départements administratifs cantonaux et municipaux;
- qu'il serait préférable de regrouper les services publics, cela pour la commodité des usagers;
- que ce serait l'occasion de remettre des habitants au centre-ville,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité de regrouper les administrations municipales dans un bâtiment unique et d'envisager l'achat ou l'échange d'un des nombreux bâtiments de bureaux vides.

M. Roman Juon (S). Le sujet de cette motion avait déjà été abordé il y a quelques années par l'association de quartier concernée. Nous le remettons sur le tapis pour la simple et bonne raison que nous aimerions retrouver un certain équilibre entre l'habitat et l'administration dans la Vieille-Ville. Cette proposition avait eu un certain succès à l'époque, puisque même la télévision, la radio et la presse étaient extrêmement intéressées. Nous avons approché les magistrats et les conseillers d'Etat travaillant dans le quartier et ils avaient tous donné des réponses assez diverses à ce sujet.

Notre but est, entre autres, de pouvoir regrouper les bureaux de toute l'administration municipale dans un bâtiment unique, d'une part, à l'avantage des citoyens, qui ne seraient pas toujours en train de courir dans toute la ville pour aller dans tel ou tel service ou obtenir tel ou tel renseignement; d'autre part, nos bureaux municipaux du centre-ville et principalement ceux de la Vieille-Ville étant plus que pleins, les conditions de travail sont extrêmement difficiles pour les

¹ «Mémorial 157^e année»: Annoncée, 4993.

collègues qui y travaillent, par exemple dans le département de M. Ferrazino où les collaborateurs sont plus que serrés et compressés. Il faudrait essayer de trouver une solution, ce qui permettrait de transformer un certain nombre de ces immeubles en habitat.

Voilà le souhait que nous émettons en espérant que le débat sera nourri à ce sujet.

Préconsultation

M. Bernard Lescaze (R). Cette motion reprend une idée récurrente. Il y a une dizaine d'années, j'avais également déposé une résolution et un projet sur le sujet. Il est vrai que les bâtiments administratifs de la Vieille-Ville pourraient très souvent, qu'ils appartiennent d'ailleurs à la Ville ou à l'Etat, être transformés en logement. Je pense notamment aux bâtiments de la rue Calvin où tant les immeubles occupés par le Service du tuteur général par exemple, que ceux dédiés à d'autres offices sociaux étaient d'anciens immeubles de logement transformés en bureaux.

De ce point de vue là, l'idée même de la motion est intéressante. Bien entendu, j'émetts tout de suite quelques réserves et quelques bémols. Je ne suis pas favorable à l'idée, qui remonte à un siècle au moins, de regrouper les administrations municipales dans un bâtiment unique. C'est notamment un vaste projet du début du siècle qui a conduit à la démolition de tous les immeubles de la pointe de l'île afin de reconstruire un hôtel municipal à la place. Cinquante ans plus tard, on a accepté de donner le terrain en droit de superficie à la Banque hypothécaire du canton de Genève, c'est-à-dire la banque dont la Ville possédait les deux tiers. C'est maintenant un des bâtiments occupés par la Banque cantonale de Genève. Il y a donc eu plusieurs occasions perdues et je pense que, lorsque vous, les motionnaires, vous souhaitez qu'on utilise des bâtiments de bureaux vides, vous avez raison. Il faut toutefois se dépêcher, parce que, à l'heure actuelle, vu la reprise économique, ces locaux commerciaux vides ont tendance à se réduire comme peau de chagrin.

De plus, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cette motion oublie la contrepartie de sa demande. Nous sommes tous pour favoriser l'habitat dans la Vieille-Ville, mais cela implique qu'il faudra réintroduire certains commerces, parce que ceux-ci ont disparu; il faudra aussi, malgré tout, penser que ces appartements seront probablement occupés par des familles – qu'on espère nombreuses – avec des enfants. En tout cas, il n'y aura pas seulement des célibataires ou des couples sans enfants, et cela veut dire la réalisation d'équipements publics et notamment la création d'écoles. Or je vous rappelle que les écoles primaires que possédait la Ville de Genève dans cette région ont toutes été transformées.

Celle de la Madeleine a d'abord été une bibliothèque pour devenir maintenant une crèche, et M. Ferrazino le sait très bien. L'école des Casemates est devenue un musée, et M. Vaissade le sait très bien... (*Remarque.*) Je ne fais aucune allusion personnelle, je constate simplement qu'il n'y a plus d'école primaire possible en ville de Genève et plus de terrains disponibles, à moins qu'on veuille reconvertir les locaux que je viens de mentionner.

Il ne suffit donc pas de dire – avec une très bonne idée que je partage – qu'on veut des logements, s'il n'y a pas les équipements sociaux et culturels qui suivent. De plus, et là je vais faire bondir une partie de mes interlocuteurs, même si durant la semaine ces familles avec enfants se déplacent à pied ou avec les transports publics, elles voudront très probablement bénéficier d'un véhicule, ne serait-ce que pour faire des promenades le samedi ou le dimanche. En effet, ces gens ne sont pas tous conseillers municipaux à passer leur samedi dans cette salle et, en conséquence, il faudra des places de stationnement; or celles-ci sont limitées. Par conséquent, le véritable détenteur du «sésame ouvre-toi», et nous sommes d'accord avec cette motion, ce n'est pas nous, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est précisément le conseiller administratif chargé de l'aménagement, car c'est lui qui pourra nous dire si la Ville dispose des terrains ou de réserves de terrain dans le centre-ville pour faire des écoles, pour faire des centres sociaux, et peut-être même, oh, horreur, pour faire des parkings!

J'attends avec intérêt la réponse de M. Ferrazino avant de voter cette motion dont, je tiens à le dire, je soutiens entièrement l'esprit.

M. Roman Juon (S). Je rappelle que nous avons un collègue ici qui parle souvent de la Mobility, entreprise d'auto-partage qui offre la possibilité de louer des voitures pour le week-end, par exemple, et c'est, je l'espère, tout à fait dans les mœurs nouvelles et modernes.

J'ai été très intéressé par l'intervention de Bernard Lescaze, car j'ai appris beaucoup de choses. C'est aussi le rôle d'un historien de nous expliquer la ville, et il l'a fait. Je ne savais pas qu'il y avait un bâtiment municipal central, sur la pointe de l'Ile, et personnellement je le regrette, car, à la place de la banque citée par M. Lescaze, on aurait pu faire un magnifique bâtiment administratif pour la Ville de Genève. Tous ceux qui ont fait des voyages et dépassé la commune de Genève savent qu'il y a dans la plupart des villes de France – je prends simplement les voisins parce que nous les connaissons un peu mieux – que cela soit Grenoble ou Lyon, où nous sommes allés récemment avec la commission des travaux, des hôtels municipaux qui font en général la fierté de la commune. Mais la présente motion ne va pas dans ce sens-là, elle sert uniquement à essayer de transformer les bureaux administratifs en appartements.

M. Roberto Brogginì (Ve). Comme l'a dit M. Lescaze, cette motion est une motion qui revient régulièrement. On l'avait déjà trouvée sur les bancs de la droite il y a quelques années. Elle est maintenant reprise de manière un peu plus large et, pour nous, les Verts, c'est une motion qui tire des plans sur la comète et qui n'est pas tout à fait satisfaisante.

On ne nous offre effectivement pas de solution quant à l'emplacement de l'hôtel municipal dont on a parlé. J'imaginerais plutôt, à ce qu'en a dit M. Juon, que ce serait un goulag municipal, parce que nous aurions affaire à une concentration de l'administration; or nous savons que notre ville est assez petite et que nous pouvons très facilement aller à pied d'un point à l'autre de cette cité en quelques minutes. Contrairement à ce que dit M. Lescaze, nous n'avons donc pas forcément besoin d'automobiles ou de construire de nouveaux parkings. Nous attendons que cette motion soit un peu plus affinée afin que nous puissions la voter. Nous sommes pour l'habitat au centre-ville et je verrais très bien le quartier des banques et la ceinture de Fazy transformés en appartements. D'ailleurs au début de ce siècle, ou à la fin du siècle passé, cela a été construit pour du logement. L'économie privée, et vous le retiendrez, Monsieur Lescaze, a transformé tous ces logements en bureaux pour le profit de quelques-uns et contre la convivialité des autres.

Je trouve que cette motion n'est pas assez affinée et, en tout cas, pour ma part, je la refuserai et j'attendrai que nous ayons quelque chose d'un peu plus conséquent.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Devant les réticences exprimées par les uns et les autres, on oublie complètement, au niveau du discours, un élément qui me semble très important pour notre ville de Genève, à savoir l'animation au centre-ville.

Monsieur Brogginì, lorsqu'il s'agit de plaider pour la journée sans vélos... (*Rires.*) Pardon, sans voitures, alors, effectivement, vous y allez, mais je ne sais pas si vous vous êtes aussi demandé ce qu'en pensaient les commerçants du centre-ville. Je les ai interrogés et, pour eux, c'était la nuit complète. Je dirai que nous sommes en train de faire mourir le centre-ville et que cette motion n'a d'autre but que d'essayer de le faire revivre, d'y voir une animation, de préconiser un rééquilibrage au niveau des commerces, de faire en sorte que cette ville ne meure pas, et je crois qu'il faut que nous nous préoccupions de tout cela. On a vu que c'est un problème qui est récurrent. C'est également un problème qu'il est essentiel de résoudre au niveau touristique si on veut assurer la prospérité de la ville de Genève. Je pense que vous devriez reconsidérer votre point de vue aussi dans ce sens.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Il est vrai que cette affaire revient périodiquement devant le Conseil municipal. D'emblée, je dois vous dire que je suis tout à fait d'accord avec l'objet de cette motion, le problème résidant dans sa réalisation. Il se trouve que nous avons eu ces dernières semaines des demandes d'établissements bancaires en ville de Genève qui souhaitent se développer et que nous avons eu énormément de peine à trouver – pour ne pas dire que nous n'en avons pas trouvé du tout – des terrains disponibles pour le développement de ces entreprises. Nous sommes certainement confrontés à un problème de place.

Par contre, nous pouvons réhabiliter au coup par coup des locaux administratifs. J'ai eu le plaisir de réussir dernièrement un joli coup, à savoir que, lorsque l'OSR (Orchestre de la Suisse romande) s'est déplacé de la promenade du Pin pour s'installer à Plainpalais, ses anciens bureaux ont été transformés en appartements et je crois que c'est ainsi que nous devons procéder. Donc, sur le fond, c'est possible. Pour la forme, c'est évidemment un petit peu plus difficile à réaliser. Je vous propose de renvoyer cette motion au Conseil administratif afin que nous puissions l'étudier. Je crois que M. Ferrazino s'exprimera tout à l'heure à ce sujet, mais le Conseil administratif, M. Ferrazino et moi-même, nous travaillerons en tout cas à la réalisation d'une partie de cette motion, parce qu'en effet je crois que c'est une excellente manière de réanimer notre centre-ville qui en a véritablement besoin.

Le conseiller municipal radical Lescaze a énuméré tout à l'heure un certain nombre de faits et je crois qu'il a raison. Nous aurons bien des problèmes pour réaliser cela et nous devons tenir compte dans le futur de tous les équipements nécessaires et donc probablement prévoir l'ouverture d'une ligne budgétaire.

M^{me} Isabel Nerny (AdG/SI). Toutes les personnes qui viennent de s'exprimer ont parlé du centre-ville et de la ville en général. Or, dans cette motion, il s'agit essentiellement de la Vieille-Ville. On pourrait donc parler aussi des bureaux d'avocats de la rue Verdaine, de la rue des Granges, de la rue Calvin, de la Grand-Rue, de la place de la Taconnerie, etc., qui ont envahi les immeubles d'habitation. Par ailleurs, dans ces bureaux d'avocats ou dans les bureaux sociaux et administratifs, les cuisines n'ont pas été éliminées, étant donné qu'elles servent de lieu de détente et de cafétéria. Il y aurait donc peu de frais pour transformer ces locaux en logements. Certains bâtiments de la Vieille-Ville et notamment des immeubles anciens, pourraient donc très bien être remis en état de location pour du logement. Beaucoup de familles apprécieraient d'avoir des appartements un peu plus spacieux, avec des cuisines plus grandes que les cuisinettes ou laboratoires que nous avons actuellement et dans lesquels on ne peut pas manger en famille.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Comme l'a dit mon collègue Pierre Muller, on ne peut pas refuser le principe même d'examiner la question posée par cette motion et qui vise à savoir dans quelle mesure on peut réaffecter à l'habitat des locaux qui, petit à petit, ont été transformés pour les besoins de l'administration.

M. Lescaze a mis le doigt sur un des problèmes, qui, si nous le résolvons, permettrait de régler la question précédente. Ce problème clé tient en ceci: peut-on y arriver? C'est-à-dire a-t-on des terrains susceptibles d'abriter les nombreuses activités qui se déploient au centre-ville? A l'heure où nous parlons, nous devons être très réservés, parce que, comme l'a rappelé Pierre Muller, nous travaillons d'arrache-pied au sein du Service d'urbanisme et du Service administration et opérations foncières pour tenter de répondre déjà à de nombreuses demandes d'entreprises, notamment dans le secteur tertiaire et plus particulièrement bancaire, qui ont besoin de surfaces très importantes, comme le seraient celles qu'il faudrait trouver pour les besoins de l'administration si elle devait se regrouper. Je dois vous dire aujourd'hui que les possibilités de réponses positives sont très faibles. Nous avons très peu de parcelles susceptibles d'abriter des constructions d'un volume suffisant pour regrouper de telles activités; le préalable aujourd'hui pose donc déjà un problème.

Cependant, en admettant, dans l'hypothèse la plus favorable, qu'on puisse trouver, peut-être par le biais de plusieurs lieux, des possibilités de transférer les activités de l'administration, se poserait alors le problème des équipements publics qui pourraient être nécessaires suite à une augmentation de la population dans les quartiers rendus à celle-ci du fait de ces transferts. Nous avons déjà ce type de problèmes dans d'autres quartiers de la ville et nous sommes également très préoccupés en ce moment par rapport aux projections que nous sommes en train d'établir pour les besoins scolaires dans cinq ou dix ans. Nous devons inmanquablement construire de nouveaux groupes scolaires dans plusieurs quartiers de la ville et je peux d'ores et déjà vous dire que cela n'ira pas sans problèmes. Il y a les questions de patrimoine, les questions de densification, déjà très forte dans certains quartiers, les questions d'accès, etc. Je les résume pour vous dire que ces problèmes sont déjà d'actualité dans d'autres quartiers. Alors, ici, en ville de Genève, y-a-t-il encore des capacités permettant d'accueillir un surplus d'habitants? Je pense que ce problème peut être réglé.

D'autre part, je pense qu'il faut être un peu plus subtil dans le raisonnement quant au problème relatif aux nuisances accrues des véhicules nécessaires pour les nouveaux habitants. Je vous rappelle que, lorsque le parking de Saint-Antoine a été construit, il était fortement question de réserver un certain nombre de places pour les habitants de la Vieille-Ville. Or, comme vous le savez, les tarifs pratiqués sont suffisamment dissuasifs pour que les habitants ne se précipitent pas dans ce parking. Quand on sait aujourd'hui que ce dernier, après trois ans d'exploitation,

donc dès l'exercice 1999, a eu un résultat bénéficiaire, on pourrait légitimement se demander si on ne pourrait pas réexaminer la possibilité d'affecter des places de stationnement pour les habitants à des tarifs plus avantageux afin d'inciter ceux-ci à l'utiliser. Je pense donc qu'on peut régler ce problème.

Au niveau de l'attractivité de notre Vieille-Ville, il est vrai que les habitants et les logements donnent une âme bien différente à nos quartiers que des locaux administratifs, mais il y a également la possibilité de faire vivre un quartier, et tout particulièrement la Vieille-Ville, par des aménagements qui permettent des activités attractives. Je crois me souvenir que, lorsqu'il était question de fermer la place du Bourg-de-Four pour l'animer avec des terrasses et pour en faire un lieu de rencontre, l'ensemble des personnes qui souhaitent aujourd'hui réanimer la Vieille-Ville ne se trouvaient pas derrière cette décision pour la soutenir. On voit aujourd'hui le résultat. C'est précisément par des mesures d'aménagement de ce type que l'on redonne vie à un quartier. Nous y réfléchissons également avec un groupe de concertation pour la Rôtisserie notamment et pour le périmètre de l'Alhambra – je signale ici que le Conseil municipal sera prochainement saisi d'une proposition du Conseil administratif, qui est en train d'être examinée, pour l'aménagement du périmètre de l'Alhambra. Tout cela va dans le sens de notre volonté de redonner vie à la Vieille-Ville, mais cela passe encore par différents actes et pas forcément uniquement par la réintroduction immédiate de l'habitat, en lieu et place des bureaux de l'administration.

Par conséquent, renvoyez-nous cette motion. Comme l'a dit Pierre Muller, nous sommes prêts à l'examiner, tout en sachant d'ores et déjà que ce n'est pas dans un délai rapide que nous pourrions vous donner des réponses à cette question.

M^{me} Fatiha Eberle (AdG/SI). Nous, Alliance de gauche, proposons de renvoyer cette motion à la commission du logement.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée à la majorité.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission du logement est refusé à la majorité (quelques abstentions).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité de regrouper les administrations municipales dans un bâtiment unique et d'envisager l'achat ou l'échange d'un des nombreux bâtiments de bureaux vides.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

Le président. Comme je vous l'ai annoncé tout à l'heure, la motion N° 104 ayant également été reportée sur demande de M. Tornare, nous passons à la motion N° 105.

M. Roger Deneys (S). J'ai cru comprendre que M. Tornare souhaitait reporter la motion N° 104 à cet après-midi. M^{me} Ischi n'étant pas là cet après-midi, je demande que cet objet soit reporté au mois d'octobre.

7. Motion de M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon, MM. Guy Savary et Jean-Charles Lathion: «Pour des quais sympa... pour toujours» (M-105)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- les quais de la rade de Genève sont les fleurons du lac;
- les quais contribuent grandement à la qualité de vie en ville de Genève;
- la circulation automobile réduit les possibilités de promenades en toute sécurité;
- la réputation historique et urbanistique de la ville de Genève tient en grande partie à son lac et à ses quais,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier, en collaboration avec le Canton, la possibilité de rendre définitivement les quais aux promeneurs en envisageant des aménagements visant à accorder la priorité à la circulation piétonnière et à dissimuler la circulation automobile par la construction, par exemple, de tunnels aux endroits les plus engorgés.

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Voici une motion un peu rafraîchissante. C'est vrai que nous avons eu la motion N° 88 pour des quais sympa le dimanche, qui a été refusée. Demander des quais sympa le dimanche c'était bien,

¹ «Mémorial 157^e année»: Annoncée, 4993.

mais c'était timide. Ce n'était vraiment pas suffisant et surtout pas vraiment assez ambitieux pour Genève. Notre ville mérite mieux que des décisions qui nous semblent à court terme et des aménagements qui nous semblent être faits à la petite semaine.

Nous avons, avec la motion N° 105, un vrai projet pour Genève: rendre les quais aux promeneurs et enterrer la circulation dans des souterrains. De nombreuses villes européennes ont déjà choisi de cacher les voitures qui circulent et de redonner l'espace en surface aux promeneurs, aux familles, aux touristes et à tous les habitants. Il est vrai également que nous sommes persuadés que Genève mérite vraiment que l'on mette en œuvre de grands chantiers et qu'on se penche sur un vrai projet urbanistique. Nous vous proposons à travers cette motion un problème particulièrement intéressant à débattre, un grand projet urbanistique qui va dans le sens d'un développement durable et de la qualité de vie pour tous.

C'est pourquoi le PDC vous invite avec enthousiasme à renvoyer cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Préconsultation

M. Sami Kanaan (S). Je souhaiterais pouvoir partager l'enthousiasme du PDC et je le partage sur le but. Les quais débarrassés des voitures et rendus aux promeneurs et à la population seraient particulièrement agréables en été. D'ailleurs, le groupe socialiste avait proposé avant la pause estivale la motion N° 88 pour faire des quais sans voitures le dimanche. Une majorité assez nette de ce Conseil municipal avait malheureusement refusé. Par contre, la solution proposée pour déplacer le trafic est absurde.

Il se trouve que j'étais rapporteur, le 16 mars 1999, de la commission de l'aménagement et de l'environnement concernant la motion N° 286 émanant de l'Entente et comprenant toute une série de mesures concernant les quais. La motion N° 286 avait été renvoyée en commission le 12 novembre 1997, parce qu'effectivement elle ne posait pas les vrais problèmes par rapport aux quais marchands, à l'entretien des espaces verts et aux différentes buvettes. Il y avait là toute une série de problématiques liées aux quais et les travaux de commission avaient bien démontré qu'un des problèmes des quais consistait dans l'enchevêtrement des compétences non seulement entre la Ville et l'Etat mais au sein même des départements de l'Etat et des départements de la Ville. Je crois que depuis lors, conformément aux recommandations de la commission et du Conseil municipal de l'époque, il existe un groupe de travail mixte Etat-Ville, qui essaie de coordonner l'action par rapport aux quais. Il est vrai que les effets se font un peu attendre.

Pour revenir à la problématique spécifique des voitures sur les quais, un des arguments intéressants rappelés par l'Office des transports et de la circulation (OTC) de l'époque, c'était qu'il ne servait à rien de considérer ce qui se passait sur une route si on ne tenait pas compte de ce qui se passait aux carrefours. A quoi cela sert-il de faire un tunnel sous le quai du Mont-Blanc, le quai du Général-Guisan ou le quai Gustave-Ador si on ne règle pas le problème des carrefours? C'est un problème qui, en l'occurrence, vu les petites dimensions de notre ville, par rapport à Paris par exemple, est insoluble. Je ne vous parle évidemment pas du coût qu'entraînerait la construction de tunnels. Je crois qu'à un moment donné, et à ce propos je pense que le PDC ne sera pas d'accord, il faut une fois avancer dans ce débat, la complémentarité des modes de transport a ses limites. Nous avons un espace qui est extrêmement limité en ville de Genève. Il faut être honnête et reconnaître que nous ne pouvons pas maintenir en même temps l'accessibilité telle qu'elle existe aujourd'hui pour les voitures, tout en rêvant d'espaces supplémentaires pour les piétons ou les cyclistes. Il faut donc choisir. Il y a des endroits que l'on peut aménager – c'est d'ailleurs un des débats qui fait rage au sujet de la rue de Lausanne – mais il y a des limites aux possibilités de faire des compromis boiteux dont le résultat ne satisfait personne. A un moment donné, il faut savoir faire des choix. Il se trouve que nous, socialistes, faisons les nôtres; vous, les démocrates-chrétiens, vous faites les vôtres, mais on ne peut pas éternellement transiger. Le PDC fait en quelque sorte le choix d'enterrer les voitures, j'ai une certaine sympathie pour cela, mais il se trouve que c'est à la fois cher et pas faisable techniquement. (*Remarque.*) Faire des tunnels sans entrée ni sortie, je veux bien, mais il se trouve qu'en pratique, malheureusement, la solution n'est pas réaliste.

Le groupe socialiste n'entrera donc pas en matière sur la motion N° 105, mais il entrera toujours en matière sur les propositions qui visent à débarrasser les quais des voitures. Nous reviendrons à la charge avec une proposition consistant à supprimer les véhicules sur les quais le dimanche, ce qui nous paraît la solution la plus simple. A partir de là, il faut aussi proposer une solution pour le trafic dévié des quais. On peut peut-être rêver et se dire qu'il y aura moins de voiture, mais il se trouve que cela ne se fera pas du jour au lendemain. Lors du débat sur la motion N° 88 il y a trois mois, on nous avait déjà reproché que les voitures iraient forcément sur les axes les plus proches. Du côté de la rive gauche, ce serait la rue des Eaux-Vives, du côté de la rive droite, ce serait au sein même du quartier des Pâquis ou à la rue de Lausanne. Il est vrai qu'on ne peut pas parler des quais sans parler du reste. Cela dit, en ce qui nous concerne, nous avons toujours été d'avis qu'il y a trop de voitures en ville tout court et en particulier du trafic de transit. Je peux vous garantir qu'une bonne partie du trafic qui passe sur les quais est malheureusement un trafic de transit, qui préfère perdre son temps sur les quais plutôt que de prendre l'autoroute de contournement ou un autre axe de contournement du centre.

En l'occurrence, nous avons aussi appris à l'époque, et c'est intéressant de garder cela en mémoire, que l'OTC avait admis qu'en fait les quais servaient d'axe d'évitement pour la rue de Lausanne, en tout cas sur la rive droite, et qu'il y avait des mesures visant justement à reporter le trafic de la rue de Lausanne sur les quais. Cela nous avait évidemment choqués, parce que nous estimions que ce n'était pas forcément sur les quais qu'il fallait augmenter le trafic. Bref, c'est une problématique très complexe qu'on ne peut pas régler avec des solutions simplistes, on nous l'a assez reproché d'ailleurs à l'époque et c'est pour cela que le groupe socialiste ne peut pas soutenir l'idée des tunnels. Si, par contre, le PDC supprimait la dernière partie de l'invite, à savoir l'idée des tunnels, nous pourrions éventuellement discuter.

M. Paul Oberson (Ve). Le groupe des Verts partage cet enthousiasme pour les quais et je pense qu'il y a à ce niveau-là un consensus assez général dans ce cénacle. Les quais sont un des plus beaux lieux de la ville, un des endroits où on a encore une harmonie architecturale préservée en partie, un peu comme dans la Vieille-Ville. Il est vrai aussi que ces quais sont l'espace privilégié d'une «transhumance» estivale importante, vu que nombre de touristes et d'habitants s'y rendent à cette période de l'année.

Il y aurait beaucoup à faire pour l'aménagement des quais, qui, déjà aujourd'hui et en l'état des choses, sont sous-équipés en ce qui concerne les installations d'utilité publique, etc. Cependant, toutes les motions visant à évincer la circulation automobile des quais se heurtent, à notre avis, au même problème d'absence de vision générale. En effet, si le groupe des Verts est en faveur de quais piétonniers, de quais plus conviviaux et plus festifs, il se méfie beaucoup des diverses solutions proposées. Beaucoup ne tiennent pas compte du fait que le trafic va évidemment se transférer à l'intérieur des quartiers et, si on peut souhaiter que la population se rende sur les quais avec plus de facilité, nous sommes totalement opposés au fait que cet avantage pour certains se traduise par des embouteillages et un surencombrement pour d'autres.

D'autre part, différents projets sont en cours, notamment des parkings d'échange. Je pense par exemple à celui qui est planifié dans la région du bout du quai Gustave-Ador, vers la...

M. Didier Bonny (DC). La Nautique.

M. Paul Oberson. ...la Nautique – merci, Monsieur Bonny – et ce genre de solution devrait être totalement intégré dans une vision globale pour les quais.

C'est pourquoi le groupe des Verts, en l'état, ne pourra malheureusement pas appuyer cette motion. Par contre, il est totalement favorable à la reprise d'une discussion, peut-être entre tous les partis, qui serait préalable au dépôt d'une motion et qui proposerait divers types de solutions pouvant nous plaire à tous et qui permettrait de libérer enfin les quais des véhicules bruyants, polluants, disons-le, et gênants.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Nous pensons que cet objet mérite une étude approfondie, raison pour laquelle nous proposons son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée à la majorité (nombreuses oppositions et quelques abstentions).

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à la majorité (3 oppositions et quelques abstentions).

8. Interpellation de M. Guy Savary: «Ligne TPG N° 12 Moillesulaz-Les Palettes: en direct» (I-28)¹.

M. Guy Savary (DC). Quand on a l'avantage d'avoir une interpellation reportée trois fois, cela veut dire que les mois passent. Le sujet de cette interpellation se référerait à une situation des Transports publics genevois (TPG) qui a perduré jusqu'au printemps. Cette situation s'est modifiée, néanmoins, je ne retire pas l'interpellation pour les raisons que je donnerai dans quelques secondes.

Lors d'une discussion avec M. Sottas – nous voyageons ensemble de temps en temps – celui-ci m'a informé de la nouvelle situation concernant le problème soulevé par cette interpellation et m'a dit la chose suivante. Jusqu'au printemps – je ne sais pas si vous le savez – un tram 12 sur deux rebroussait chemin à la place des Augustins, tournant autour de la maison des Vieux-Grenadiers. La même chose avait lieu à la gare des Eaux-Vives. C'était une rationalisation peut-être bien vue au niveau des TPG, mais complètement à côté de la plaque du point de vue des usagers. En effet, vous pouviez voir, tous les deux trams, des dizaines de gens descendre à l'arrêt des Augustins pour attendre simplement le tram suivant pour se rendre à Carouge jusqu'aux Palettes – il y a une petite faute dans l'intitulé, je ne

¹ «Mémorial 157^e année»: Annoncée, 4303.

pensais pas atteindre les Palettes mais le Bachet-de-Pesay. Cela se produisait pour tous les usagers qui allaient au-delà de la place des Augustins, et la même chose avait lieu de l'autre côté, au-delà de la gare des Eaux-Vives.

Il paraît que la décision a été prise, d'une façon définitive, par les TPG, de supprimer cet état de fait. Je suis satisfait de constater qu'après une attente de plusieurs mois avant de pouvoir développer cette interpellation les choses s'arrangent. Est-ce que les TPG ont eu peur de cette interpellation et ont tout de suite pris les mesures adéquates? Ce serait un fantasme mégalomane de ma part de penser cela. Il n'empêche que M. Ferrazino, conseiller administratif, étant... – je crois et il le confirmera – le représentant du Conseil administratif auprès des TPG en tant que successeur de M^{me} Burnand, je n'ai pas retiré l'interpellation. J'aimerais qu'à la prochaine séance du conseil d'administration des TPG M. Ferrazino insiste lourdement pour que cette mesure perdure à jamais et qu'il n'y ait plus ce genre de rebroussements à la place des Augustins ou à la gare des Eaux-Vives. Alors, je saurai gré à M. Ferrazino s'il pouvait répondre sur ses intentions à ce sujet et faire part au conseil d'administration des TPG de la volonté que cette décision ne cesse pas déjà la saison prochaine.

Le Conseil administratif répondra ultérieurement.

9. Interpellation de M. Guy Savary: «Les agent(e)s de ville et les pots de fleurs» (I-29)¹.

M. Guy Savary (DC). Au travers d'une lecture rapide, vous auriez pu suspecter que nous voulions associer agents de ville et pots de fleurs et que les premiers agissent en tant que pots de fleurs dans leurs fonctions. Ce n'est nullement l'intention de cette interpellation, puisque vous savez que le PDC, notamment par la voix de M^{me} von Arx-Vernon, soutient ardemment le corps de métier des agents de sécurité municipaux, comme cela s'appelle maintenant. De nombreuses motions vont dans ce sens-là et l'attestent.

C'est à partir d'un cas tout à fait concret que j'ai pensé vous soumettre mon idée. Je me promenais pas loin de chez moi, le long du quai Charles-Page, quand, à deux ou trois mètres de moi, un pot de fleurs descend le long de l'immeuble et s'écrase quasiment à mes pieds. Bien sûr, certains fantasmeront dans cette salle... quelques mètres de plus et on était débarrassé d'un élément parfois gênant pour certains dans cette enceinte. Vous auriez pu assister à un enterrement de première

¹ «Mémorial 157^e année»: Annoncée, 4303.

classe, puisque, quand on est en fonction, les agents municipaux viennent en gants blancs et font la haie d'honneur. (*Rires.*) Ce fut malheureusement le cas il y a quelques années pour un de mes collègues, et c'est pour cela que j'en ai le souvenir. Cela dit, et j'en viens au fait, les agents de sécurité municipaux vont être de plus en plus sollicités, ils auront de plus en plus de travail. Nous l'avons encore constaté récemment lors de l'étude du budget où, pour les débarras sauvages, il a été préconisé qu'indépendamment de toutes les mesures à caractère incitatif, il fallait aussi faire un peu de répression. Une des suggestions était que les agents municipaux fassent des contrôles inopinés plutôt de nuit pour débusquer les gens qui jettent n'importe quoi sur nos trottoirs, mais c'est un aparté, car je ne parle pas ici des débarras sauvages mais des pots de fleurs.

Si vous vous promenez et que vous regardez attentivement dans vos quartiers, vous serez assez effarés de voir tous les aménagements et décorations qu'on peut trouver sur nos balcons. Il y a des pots de fleurs simplement posés sur les balcons, d'autres arrangements qui pendent en dehors des façades, attachés ou arrimés d'une façon très légère, de telle façon que de temps en temps il y a des choses qui descendent le long des murs et qui peuvent être un réel danger pour nos concitoyens et pour nous-mêmes. J'en appelle... (*remarque de M. Lescaze*) ...«solennellement», comme le dit M. Lescaze, au Conseil administratif – présent virtuellement pour le moment, mais je pense que cela sera transmis – pour que ce brave corps des agents de sécurité municipaux soit incité à faire des actions ponctuelles, ce qui figure peut-être déjà dans son cahier des charges, mais il faut activer ces actions. Je viens de parler des débarras sauvages, c'est l'un des sujets à traiter, mais j'aimerais que, concernant mon interpellation, puisque là aussi j'ai dû attendre plusieurs mois avant de pouvoir la développer, ces actions se réalisent dès l'année prochaine à la belle saison. Il faudrait qu'au printemps et en été on fasse des contrôles sérieux, au moins une ou deux fois par saison, pour que nous puissions vivre d'une façon un peu plus tranquille par rapport à ce problème des aménagements sur les balcons, les façades, etc., qui présentent souvent peu de sécurité.

Dans le temps, quand nous étions jeunes, les agents municipaux avaient à l'œil nos pauvres mères et ménagères qui secouaient leurs balais de coton, car cela était interdit après 10 h. Ils couraient par exemple au quatrième étage pour amender la pauvre ménagère qui secouait encore son balai de coton à 10 h 30. Au profit des aspirateurs, ce problème a disparu de leurs préoccupations, mais il ne faudrait pas maintenant oublier d'autres problèmes tout aussi importants, sinon plus. Je demande que le Conseil administratif veuille bien se préoccuper de cette situation et encore une fois veiller à une plus grande sécurité pour nos concitoyens et concitoyennes en ce qui concerne les questions de pots de fleurs.

Le Conseil administratif répondra ultérieurement.

10. Interpellation de M. Roberto Brogginì: «Les «oreilles de Mickey» à Rousseau et le «Picsou» de l'Hôtel de Ville» (I-30)¹.

M. Roberto Brogginì (Ve). J'avais essayé de faire en sorte que, avant la pause, on ait un petit dessin animé, mais je crois que ma programmation tombe un peu à l'eau. Néanmoins, je ferai mon interpellation devant le Conseil administratif, qui est très bien représenté! (*Les bancs du Conseil administratif sont vides.*)

Nous avons voté le 19 janvier 2000 la proposition N° 400 ouvrant un certain nombre de crédits pour des modifications de trottoirs et d'avancées sur la chaussée pour les bus TPG, ce que l'on appelle les «oreilles de Mickey». A ce propos, il y avait eu un amendement que je suis allé relire dans le *Mémorial*: j'ai bien vu qu'il y avait une déduction de 45 900 francs pour le carrefour de la rue Rousseau et de la rue Paul-Bouchet qui annulait les travaux prévus. Malheureusement, et à mon grand étonnement, j'ai constaté qu'on les avait quand même effectués, alors que notre Conseil municipal n'en avait pas voté le crédit. J'aimerais des explications à ce sujet, d'autant plus que nous savons que nous allons bientôt devoir nous prononcer, puisque celle-ci figure à l'ordre du jour, sur la proposition N° 469, pour laquelle nous avons quatre rapports à l'appui, où des pistes sont justement données pour faire un autre type de réalisation.

Ma question est la suivante: j'aimerais savoir pourquoi les services de la Ville de Genève dépendant du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie – je ne sais pas s'il s'agit du Service entretien du domaine public ou du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public – ont réalisé un projet, alors que le Conseil municipal s'était opposé à cela. J'estime que le «Picsou» doit bien se trouver à l'Hôtel de Ville et c'est pour cela que je parle des «oreilles de Mickey» et du «Picsou» de l'Hôtel de Ville. Je vous remercie, Monsieur le président, de transmettre cela au Conseil administratif qui nous répondra peut-être ultérieurement ou peut-être tout de suite, je n'en sais rien.

Le Conseil administratif répondra ultérieurement.

¹ «Mémorial 157^e année»: Annoncée, 4993.

11. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition: «Pour un quartier et une route de Malagnou plus sûrs et moins bruyants» (P-1 A)¹.

Rapporteur: M^{me} Catherine Hämmerli-Lang.

La pétition N° 1 a été prise en considération par le Conseil municipal le 16 juin 1999 et renvoyée, pour étude, à la commission des pétitions.

Cette dernière l'a traitée sous la présidence de M^{me} Marie Vanek, les lundis 6 septembre, 4 octobre, 6 décembre 1999 et 10 janvier 2000. Nous remercions M^{me} Ursi Frey pour la prise des notes de séance.

En annexe, vous trouverez la pétition, les revendications des pétitionnaires, la lettre du Service cantonal d'écotoxicologie, la lettre de l'Office des transports et de la circulation, ainsi que les conclusions du rapport du Grand Conseil sur cette même pétition.

Entrevue avec les pétitionnaires

La commission auditionne M^{me} Susana Losada et M. Yves Carel, pétitionnaires, qui expliquent leur démarche.

Environ 1200 personnes ont signé la pétition qui a été présentée à diverses associations ainsi qu'aux habitants du quartier.

Des documents attestent que plus de 25 000 véhicules passent chaque jour dans le quartier de Malagnou. Le trafic est particulièrement dense aux heures de pointe.

La vitesse autorisée n'est pas souvent respectée et il est à relever que le revêtement de la route est très bruyant. Les feux des carrefours sont mal réglés.

Sept écoles non signalées se trouvent dans le quartier.

Un rapport du Service d'écotoxicologie indique que les normes de tolérance de bruit sont dépassées depuis longtemps.

Tous les problèmes à la route de Malagnou sont une succession de différentes histoires et les pétitionnaires souhaitent que les diverses études de flux de circulation soient reprises et la situation équilibrée.

Le Grand Conseil a reçu la même pétition.

¹ «Mémorial 157^e année»: Commission, 377.

Audition de M. le conseiller administratif Christian Ferrazino, chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie

Le magistrat indique qu'il faut distinguer deux aspects: l'un concernant le bruit et l'autre la sécurité.

En ce qui concerne le bruit, le Service d'écotoxicologie a recensé, en ville de Genève, 70 km de routes bruyantes sur lesquelles les valeurs admises sont dépassées. L'Etat est en train d'établir un calendrier des mesures à entreprendre, en valeurs limites ou d'alarme. Sur la route de Malagnou, ces valeurs sont dépassées, mais les travaux ne sont pas classés par rapport à une priorité particulière. Il serait possible, dans le cadre de certains travaux, d'entrer au bénéfice des subsides de la Confédération.

Selon les frais engagés, la participation peut aller jusqu'à 48%, mais il faudra alors établir un plan, ce qui, jusqu'à présent, n'a pas été fait. M. Ferrazino a demandé à ses services de dynamiser ce travail, vu que la situation est inquiétante. Si les interventions se font au coup par coup, il n'est pas possible de toucher une subvention de la Confédération. Il est donc préférable de s'organiser en vue d'obtenir ces aides. Le département de M. Ferrazino essaie, avec le Canton, d'établir un calendrier allant dans le sens des exigences de la Confédération, même s'il sera difficile d'obtenir le maximum.

Une solution au problème des piétons est actuellement à l'étude et certaines suggestions des pétitionnaires pourraient y être intégrées. Le magistrat partage le point de vue des pétitionnaires par rapport à la limitation à 50 km/h qui n'est pas souvent respectée et l'absence de contrôle.

Quant à la réduction du trafic par une augmentation des moyens de transports en commun et la construction d'un parking d'échange, on ne peut y souscrire.

La Ville de Genève est d'accord d'aller dans le sens de la demande des pétitionnaires, mais avec des moyens et subventions de la part de la Confédération.

Discussion et vote

Certains commissaires sont d'avis que, en ce qui concerne la signalisation, il faut aller de l'avant tout de suite.

Un revêtement antibruit serait plus lisse et glissant, donc moins sûr.

Un contrôle de la vitesse autorisée, à l'aide d'un radar, est aussi demandé.

1258

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2000 (matin)

Pétition: quartier et route de Malagnou plus sûrs et moins bruyants

Il est décidé de renvoyer la pétition telle quelle au Conseil administratif afin que ce dernier puisse étudier ce qu'il est véritablement en mesure d'exécuter.

Le renvoi est accepté à l'unanimité des 13 membres présents (2 L, 2 DC, 2 R, 1 Ve, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP et 2 S).

Pétition: quartier et route de Malagnou plus sûrs et moins bruyants

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang, rapporteur (R). Les commissaires des pétitions m'avaient demandé de rendre mon rapport sans tarder. Je l'ai fait et je constate qu'il faut environ six mois pour que celui-ci soit traité. Quand voterons-nous les rapports adoptés en commission mais qui dorment chez leurs auteurs?

Une pétition de ce genre n'est pas facile à traiter, car elle concerne l'aménagement, la sécurité, les TPG, l'Etat, etc. C'est pourquoi la commission, à l'unanimité de ses membres présents, la renvoie au Conseil administratif, et les radicaux feront de même.

Premier débat

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Monsieur le président, chers collègues, j'interviens sur ce rapport au nom de notre ancienne collègue M^{me} Monica Huber Fontaine. En plus, je suis assez bien placé pour le faire, puisque Malagnou est mon quartier. Je peux donc tout à fait aller dans le sens du renvoi de cette pétition au Conseil administratif, parce que la route de Malagnou est effectivement un problème.

J'aimerais juste dire deux choses. Un contrôle radar a été effectué à cet endroit avant les vacances; il y a même eu deux ou trois faits divers relatés dans la *Tribune de Genève*. Pour ma part, j'ai simplement relevé que deux voitures se sont fait contrôler, une à 117 km/h et l'autre à 89 km/h sur une route de Malagnou où la limitation de vitesse est fixée à 50 km/h. Le problème est donc très important. Il est vrai que c'est une route pénétrante du réseau primaire et qu'il faut négocier avec l'Office des transports et de la circulation, mais je crois qu'il y a une volonté de la population pour qu'on essaie de trouver des moyens de modération de la vitesse sur cette rue qui est très fréquentée par les élèves du cycle d'orientation de la Florence ou du collège Emilie-Gourd.

A part cela, j'ai quand même quelque chose d'assez ludique pour le bêtisier de l'an 2000. Il n'y a pas seulement la vitesse qui est en cause, il y a aussi le bruit, et il existe un revêtement antibruit. Quand je lis dans les annexes du rapport, sous le titre «Audition de M. Freddy Wittwer...», que «le problème du revêtement antibruit est qu'il est plus lisse» et donc que cela glisse plus parce que c'est moins adhérent, je rêve! On est en train de nous dire que, lorsqu'on roule à 80 km/h sur un revêtement antibruit, cela glisse! Alors, Mesdames et Messieurs, roulons à 30 km/h et on ne glissera plus sur un tel revêtement.

Le président. Nous sommes saisis de deux amendements. Je donne la parole à M^{me} Virginie Keller Lopez.

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). Je prendrai un peu de temps pour ce sujet, mais nous, socialistes, pensons que celui-ci en vaut la peine. Comme nous le voyons dans le rapport, il y a deux points qui sont évoqués particulièrement, les questions de bruit et les questions de sécurité. Concernant les questions de bruit sur la route de Malagnou, il semble, et on peut le voir dans le rapport, que les services de M. Ferrazino sont en train d'établir avec le Canton un calendrier pour tout un ensemble de mesures concernant l'ensemble du canton, mesures qui pourraient être subventionnées en partie par la Confédération. Nous espérons donc que M. Ferrazino pourra nous informer très prochainement sur l'avancée de ces travaux.

En ce qui concerne la sécurité, et c'est le point dont j'aimerais plus particulièrement traiter aujourd'hui, les mesures à prendre sont diverses. Nous rappelons que, si la route de Malagnou, comme l'a déjà dit mon collègue, est une pénétrante sur laquelle passe chaque jour plus de 25 000 voitures, on oublie également que cette route se situe dans un quartier d'habitation et que plus de sept écoles se trouvent à proximité de celle-ci. Tout le monde reconnaît, aussi bien dans le rapport du Conseil municipal que dans celui du Grand Conseil, parce que la pétition a également été envoyée au Grand Conseil, que les limitations de vitesse ne sont pas respectées sur la route de Malagnou et qu'il est urgent de mettre en place des moyens pour permettre un contrôle, que cela soit sous forme de radar ou de contrôle policier régulier. Toutefois, le seul contrôle de vitesse ne suffira pas, aussi insistons-nous aujourd'hui sur cette question de sécurité et c'est pour cela que nous allons déposer deux amendements.

Tout d'abord, concernant les piétons, l'OTC, dans son rapport – et je pourrais ajouter cela dans le bêtisier dont a parlé M. Perler – prétend que la durée du feu vert pour piétons sur la route de Malagnou est supérieure aux normes. Eh bien, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous conseille d'aller faire l'expérience vous-mêmes à la place Guyénot, aux heures de sortie d'école et de traverser là-bas avec les enfants. Pour traverser à cet endroit la route de Malagnou, découpée en deux tronçons, le piéton attend une minute quarante secondes pour avoir le feu vert et il n'a ensuite que dix-sept secondes pour traverser; il est impossible de traverser les deux tronçons d'un coup. Vous imaginez bien que les enfants traversent à cet endroit en courant la plupart du temps et que les adultes, eux, traversent carrément au rouge. Cela crée un danger énorme, d'autant plus que les voitures venant de la rue de Villereuse ont le feu vert pendant que le feu est vert pour les piétons, ce qui rend ce carrefour extrêmement dangereux.

Les associations de quartier et les associations de parents d'élèves ont rencontré, je crois, les services de M. Ferrazino, les services du DAEL (Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement) et de l'OTC. On leur a dit que

tant que le nouveau Musée d'ethnographie ne serait pas construit et qu'il n'y aurait pas une réflexion sur la réorganisation de la circulation dans ce quartier, on ne pouvait rien faire concernant la durée des feux. C'est pourquoi nous déposons deux amendements. Le premier, qui est signé par Monica Huber Fontaine, Christian Zaugg et moi-même, concerne la mise en place d'une patrouilleuse scolaire. La demande en a été faite au service concerné de M. Tornare pour mettre d'urgence cette dernière à cet endroit, car les enfants traversent en dix-sept secondes, alors que les voitures tournent. Il nous a été répondu qu'il fallait passer par le Conseil municipal, car il fallait que celui-ci entérine le budget pour la patrouilleuse scolaire. Nous faisons donc la demande aujourd'hui pour que l'on mette en place une patrouilleuse scolaire en attendant l'ouverture des travaux du nouveau Musée d'ethnographie et l'amélioration des conditions de sécurité de ce carrefour. Je vous lis cet amendement qui s'insère à la fin des conclusions de la commission ou, le cas échéant, après l'amendement que vous présentera mon collègue Deshusses.

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal demande que le Conseil administratif délègue rapidement une patrouilleuse scolaire au carrefour Emile-Guyénot (route de Malagnou), étant donné l'extrême danger encouru par les enfants qui traversent trois rues (dont la route de Malagnou) sans protection, puisque les voitures venant de Villereuse tournent en même temps.»

Un deuxième amendement, qui vous sera expliqué par M. Deshusses, concerne une signalisation pour les pistes cyclables se trouvant un peu plus haut sur la route de Malagnou.

M. Gérard Deshusses (S). Je remercie mon éminente collègue Virginie Keller Lopez de me donner la parole. Il se trouve que j'avais préparé cet amendement il y a six mois, comme M^{me} Hämmerli-Lang l'a fait avec son rapport, et je ne l'ai même pas sous les yeux. Cet amendement, cosigné par M^{me} Keller Lopez, demandait qu'il soit impossible pour les voitures de couper une piste cyclable en tournant sur la droite. Cela signifie que la priorité est donnée aux cyclistes pour que, lorsque les feux sont au vert, les automobilistes qui s'engagent en même temps que les cyclistes ne puissent pas couper la route à ces derniers. C'est un peu difficile à expliquer, car il faudrait que j'aie un plan. Pourtant c'est quelque chose d'assez simple: une voiture ne doit pas pouvoir tourner à droite si les cyclistes se trouvant sur la voie située à leur droite vont tout droit. Voici cet amendement qui s'insère à la fin des conclusions de la commission:

Projet d'amendement

«de lui-même et qu'il intervienne par ailleurs auprès du Conseil d'Etat pour que soient aménagées, dans les meilleurs délais, des installations signalétiques lumineuses (feux) protégeant la circulation des deux-roues sur les pistes cyclables par une réglementation stricte de la possibilité offerte aux véhicules motorisés de tourner à droite tout à la fois à la hauteur du carrefour Rieu, Malagnou, Amandolier et de celui Chevillarde, Malagnou et chemin du Velours Malagnou.»

Le président. J'aimerais juste faire une mise au point. Vous ne pouvez pas déposer d'amendements au texte de la pétition. En revanche, les conclusions de la commission peuvent être amendées et des recommandations peuvent être jointes à la pétition.

M. Pierre Reichenbach (L). Je souhaiterais mettre dans la corbeille de ce rapport un autre objet important. Vous savez que, lorsqu'on modifie la circulation en ville de Genève, il y a des effets qui se répercutent à l'extérieur. Pour pratiquer passablement les routes du pied du Salève, je remarque que, si nous prenons des mesures en ville de Genève, les gens qui viennent de l'extérieur réagissent en conséquence en modifiant leur parcours en amont des endroits concernés par celles-ci.

C'est ainsi que, par exemple, tous les quartiers sont fortement encombrés, surtout le matin, par des voitures qui vont dans le sens de la circulation pénétrante et qui, pour arriver en ville de Genève par le pied du Salève, ne respectent plus rien du tout: celles-ci passent par les zones villas, alors qu'on veut décharger ces zones; elles passent par les zones scolaires dont la vitesse n'a pas encore été limitée pour aller plus vite. Bref, on a tendance à prendre des mesures restrictives en ville de Genève et on oublie ce qui se passe dans les communes périphériques.

A mon avis, toute mesure qui doit être prise sur le territoire de la ville de Genève devrait aussi être prise en tenant compte de son effet sur les communes voisines pour éviter que des problèmes se déplacent de la zone de l'axe de Malagnou, par exemple, sur les Trois Chêne ou Cologny ou Vandœuvres, etc. Cela devient kafkaïen et, dirais-je, dangereux pour les piétons, pour les deux-roues, pour les élèves, mais dangereux aussi pour ceux qui roulent en voiture, parce que les conducteurs n'observent plus rien, ni limitation de vitesse ni priorité ni stop, voire, près du stand de Veyrier, ni les feux de circulation!

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Je profite de cet objet pour dire deux mots concernant les problèmes de sécurité sur la route de Malagnou. Comme vous le savez, c'est une route à quatre voies, deux voies vont dans le sens de la France et deux voies dans le sens de Genève. En allant vers la France, on peut bifurquer à gauche à plusieurs endroits, c'est-à-dire couper les deux voies provenant de la France sans qu'il y ait le moindre feu de signalisation, sans qu'il y ait la moindre présélection. Il se trouve que j'ai vu à différentes reprises des carambolages au niveau de ces bifurcations. En effet, systématiquement, lorsqu'un conducteur veut tourner à gauche, en allant donc dans la direction de la France, cela surprend les voitures arrivant derrière lui, qui sont, comme cela a été dit, souvent en excès de vitesse, ce qui crée des carambolages. De ce point de vue, j'espère aussi, et cela dépend de l'endroit où va être envoyée cette pétition, qu'on demande à qui de droit, par exemple, de placer des feux ou de supprimer la possibilité de bifurquer sur cette route. J'ai vu moi-même au moins trois carambolages sur celle-ci en l'espace de deux ou trois ans que je l'emprunte.

Deuxième débat

Le président. La parole n'étant plus demandée, nous allons passer au vote des deux amendements aux conclusions de la commission.

Nous votons tout d'abord l'amendement de M^{me} Keller Lopez et de M. Deshusses qui demande des installations signalétiques et une réglementation de la circulation sur la route de Malagnou.

Mis aux voix, l'amendement de Mme Keller Lopez et M. Deshusses est accepté sans opposition (1 abstention).

Le président. Je passe au deuxième amendement, émanant cette fois de M^{me} Virginie Keller Lopez, M. Christian Zaugg et M^{me} Monica Huber Fontaine, qui demande la mise en place d'une patrouilleuse scolaire à la route de Malagnou au niveau de la place Emile-Guyénot.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Virginie Keller Lopez, M. Christian Zaugg et M^{me} Monica Huber Fontaine est accepté à l'unanimité.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). J'aimerais ajouter un troisième amendement aux conclusions de la commission, si c'est possible, à savoir que le département cantonal concerné ou le Conseil d'Etat, je ne sais pas lequel des deux,

prenne les mesures permettant de réduire les risques de carambolages sur cette route, en interdisant de couper les voies pénétrantes sur Genève, ou en installant des feux de signalisation.

Le président. Il faudrait que vous déposiez votre amendement par écrit auprès du bureau pour qu'on puisse le voter, sans quoi je ne peux pas en tenir compte, je suis désolé.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Je renonce à mon amendement.

Mises aux voix, les conclusions de la commission des pétitions amendées sont acceptées sans opposition (2 abstentions).

Les conclusions sont ainsi conçues:

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition N° 1 au Conseil administratif afin que ce dernier puisse étudier ce qu'il est véritablement en mesure d'exécuter de lui-même et qu'il intervienne par ailleurs auprès du Conseil d'Etat pour que soient aménagées, dans les meilleurs délais, des installations signalétiques lumineuses (feux) protégeant la circulation des deux-roues sur les pistes cyclables par une réglementation stricte de la possibilité offerte aux véhicules motorisés de tourner à droite tout à la fois à la hauteur du carrefour Rieu, Malagnou, Amandolier et de celui de Chevillarde, Malagnou et chemin du Velours Malagnou.

Le Conseil municipal demande que le Conseil administratif délègue rapidement une patrouilleuse scolaire au carrefour Emile-Guyénot (route de Malagnou), étant donné l'extrême danger encouru par les enfants qui traversent trois rues (dont la route de Malagnou) sans protection, puisque les voitures venant de Villeureuse tournent en même temps.

12. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

13. Interpellations.

Néant.

14. Questions.

Néant.

Séance levée à 12 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	1230
2. Communications du bureau du Conseil municipal	1230
3. Motion de MM. Guy Mettan, Jean-Charles Lathion et M ^{me} Alexandra Rys: «Pour une collaboration Ville-Etat constructive» (M-100). Suite de la préconsultation	1230
4. Motion de MM. Michel Ducret et Pierre Maudet: «Pour favoriser l'hébergement en chambres d'hôtes à Genève» (M-101)	1234
5. Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2001 (PR-90). Reprise du débat sur la procédure d'étude du budget	1235
6. Motion de MM. Roman Juon, Jean-Charles Lathion, Philippe Cottier, M ^{mes} Marie-France Spielmann, Isabel Nerny et Alexandra Rys: «Pour que les bâtiments administratifs de la Vieille-Ville soient réhabilités en habitat» (M-103)	1241
7. Motion de M ^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon, MM. Guy Savary et Jean-Charles Lathion: «Pour des quais sympa... pour toujours» (M-105).....	1248
8. Interpellation de M. Guy Savary: «Ligne TPG N° 12 Moillesulaz-Les Palettes: en direct» (I-28)	1252
9. Interpellation de M. Guy Savary: «Les agent(e)s de ville et les pots de fleurs» (I-29)	1253
10. Interpellation de M. Roberto Broggin: «Les «oreilles de Mickey» à Rousseau et le «Picsou» de l'Hôtel de Ville» (I-30)	1255
11. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition: «Pour un quartier et une route de Malagnou plus sûrs et moins bruyants» (P-1 A)	1256

12. Propositions des conseillers municipaux	1272
13. Interpellations	1273
14. Questions	1273

La mémorialiste:
Marguerite Conus